

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025 A 18 H 00

ORDRE DU JOUR :

- Validation du dernier compte rendu
- Signature de Conventions (adhésion archivage CDG , avenant convention cantine)
- Contrat relai télécom New-Deal
- Décisions modificatives
- Adhésion a Cypès (aide à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde)
- Modification des statuts du Syndicat Mixte du parc Naturel des Baronnies Provençales
- Demandes de subvention
- Logements rénovation énergétique
- Demande de reconnaissance catastrophe naturelle
- Remboursements divers
- Questions diverses

Le vingt octobre deux mille vingt-cinq à 18 heures 00 s'est réuni, à la Mairie de Valdoule, le Conseil municipal de la commune de VALDOULE, convoqué le 15 octobre 2025

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX, Maire de Valdoule

Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, COUSIN Marty, AIMONIER Jean LUC, LANGLOIS Noëlle, CHARMET Brigitte, DEWILDE Claudine.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Etaient absents et excusés : AUBERT Eveline

Assistait également : Corinne Tenoux.

ORDRE DU JOUR :

- **Validation du dernier compte rendu**

Après un rapide tour de table, le compte rendu du 28 juillet est validé à l'unanimité des membres présents.

- **Signature de Conventions (adhésion archivage CDG , avenant convention cantine)**

adhésion archivage CDG

Le CDG propose un service d'aide à l'archivage qui peut nous accompagner dans le traitement des archives papiers. L'adhésion est gratuite et valable 3 ans renouvelables. Dans le cadre de l'adhésion, nous pouvons bénéficier d'un diagnostic gratuit réalisé par un archiviste professionnel et de l'établissement d'un devis gratuit pour nous proposer un accompagnement plus poussé (accompagnement payant)

(Traitement des archives / archivage : 300 euros par jour ; Formation du personnel : 400 euros par jour)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la signature de la convention.

Cantine de La Motte :

En raison de l'augmentation du prix facturé par la société « S.A.S Acsent des confluences », le prix des repas de la cantine scolaire est modifié.

- Participation des familles : 4.40 euros (au lieu de 4.30 euros)
- Participation des communes : 2.70 (au lieu de 2.60 euros)

• Contrat relais télécom New-Deal

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2025, nous avons évoqué la convention de Phoenix France, concernant l'implantation d'un relais à Montmorin, avec une location annuelle de 500 euros. Compte tenu du prix modique, nous n'avons pas délibéré. Nous avons été contacté par la même société, ils acceptent de payer une redevance annuelle de 1 500 euros, la redevance étant indexée de 1% par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le contrat de bail et autorise Monsieur le Maire à le signer.

• Décisions modificatives

Monsieur le Maire rappelle que, pour l'année 2025, à la demande du service de gestion comptable de Sisteron (SGC de Sisteron), le budget de la Ferme Relais a été intégré dans le budget de la Commune. Nous avons intégré l'affectation du résultat de la ferme relais dans l'affectation du résultat du budget général, or cette opération ne doit se faire que l'année N + 1, et non l'année N.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer.

• Adhésion a Cyprès (aide à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde)

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est un document qui a pour objectif :

- D'organiser la réponse communale en cas d'évènement majeur (inondation, feu de forêt, coupure de réseau, neige, canicule, Etc....)
- Protéger la population, les biens et l'environnement
- Alerter, informer et assister les habitants
- Coordonner l'action avec les services de secours (SDIS, Gendarmerie, Préfecture

Afin d'établir ce document, nous avons la possibilité de nous faire assister par l'association Cyprès dont le siège social est à Martigues (13), moyennant une cotisation annuelle de 403.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion, sachant que la cotisation annuelle sera de 403.00 euros.

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025 A 18 H 00

- Modification des statuts du Syndicat Mixte du parc Naturel des Baronnies Provençales

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel des Baronnies Provençales a délibéré le 08 juillet 2025 en faveur d'une modification des statuts. Cette modification prévoit notamment les changements suivants :

- A la demande des Régions, modification du nombre de représentants des Régions Auvergne-Rhône- Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur au comité syndical, sans toutefois changer l'équilibre des voix
- Préciser et sécuriser le statut de commune associée
- Revoir la désignation des membres du collège des communes classées au Bureau syndical : le bureau syndical conserve toujours 12 élus issus de ce collège mais les 8 représentants des communes drômoises seront désignés par celles-ci uniquement.
- Modifier la périodicité de l'élection de la Présidence
- Acter les augmentations statutaires consenties par la région Auvergne Rhône Alpes
- Préciser que les cotisations statutaires tendront chaque année vers une répartition à 80% pour le bloc Régions – Départements et 20 % pour le bloc local

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des statuts modifiés et propose aux membres du conseil municipal de les approuver. La modification des statuts sera annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la modification statutaire du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

- Demandes de subvention

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal de la réception de deux demandes de subventions.

- Une demande de subvention de la part de l'amicale de la Gendarmerie de Serres
- Une demande de subvention d'un montant de 1000 euros de la part de l'école de l'Épine afin de mener à terme leurs projets pour l'année 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide :

- La somme de 100.00 euros pour l'amicale de la gendarmerie de Serres
- La somme de 1 000.00 euros pour l'École de L'Épine

- Demande de reconnaissance catastrophe naturelle

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que suite au dérèglement climatique, à savoir les pluies diluviennes associées au période de sécheresse, en effet l'été 2025 a été particulièrement sec avec des pics de températures exceptionnels. La sécheresse ainsi provoquée a eu pour effet de rétracter les sols et provoquer des désordres sur les bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

- Remboursements divers

Monsieur le Maire fait part à son Conseil de la demande de remboursement d'un montant de 43.72 euros à Nathalie BOURGEAUD (achat ingrédients pour la Sangria sans alcool pour l'inauguration du parking).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le remboursement de la somme de 43.72 euros à Nathalie BOURGEAUD.

- Questions diverses

- En ce qui concerne le dossier « éclairage public », Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu le lundi 03 Novembre 2025 à 9 h.